

Il pria le destinataire d'écrire sur ce sujet en termes sévères à l'archevêque. Le 21 septembre, Feller écrivit à un cardinal que le Dictionnaire historique qu'il avait expédié au pape en octobre de l'année précédente ne lui était pas parvenu, quoique le nonce de Cologne l'eût expédié avec toutes les précautions usitées. Il venait d'écrire pour savoir ce que ces livres étaient devenus. Peut-être Pie VI avait-il dissimulé cet envoi en raison de la manière franche mais respectueuse dont Feller avait parlé du silence que le souverain pontife avait gardé sur l'envoi des autres livres de Feller qui lui avaient été remis avant son voyage à Vienne. Il était prêt à faire parvenir le cas échéant un autre exemplaire au pape, à moins qu'il ne fût trop occupé de son neveu ou des marais pontins... Lui-même résidait alors à Trèves chez le suffragant évêque d'Ascalon.

Dans une lettre du 25 janvier 1784, Feller prend la défense des curés qui sont souvent obligés d'acheter de nouveaux rituels qui contiennent parfois des choses ridicules et des mesures vexatoires. Cette année, on leur avait défendu sous péché mortel de dire la messe s'ils ne portaient pas un habit complètement noir, même s'ils étaient en voyage à la campagne. Tous les prêtres étaient habitués à porter l'habit brun ou bleu s'ils voyageaient ; les enfants couraient après un prêtre s'il entrait en ville à cheval, revêtu d'un habit noir...

Au milieu de ces diverses tribulations, Feller n'oubliait pas le pays de ses ancêtres. Le 21 juillet 1786, il exposa à un évêque la nouvelle division des paroisses de Luxembourg projetée par Joseph II. A cette époque, cinq ou six prêtres demeuraient dans la maison curiale, fondée par son grand-oncle à la suite d'un octroi de Charles VI ; Marie-Thérèse avait encouragé cette pieuse fondation. *L'église St.-Michel*, desservie alors par les dominicains, servait aux habitants de Pfaffental, de Clausen, de presque tout le Grund et à ceux des extrémités de la ville haute. Si les faubourgs devenaient des paroisses indépendantes, il fallait étendre celle de St.-Michel jusqu'au Marché au Blé, ainsi qu'à droite et à gauche, selon les circonstances. Pour exécuter cette modification, l'empereur n'avait qu'à laisser subsister le couvent des dominicains ou à y nommer un prêtre séculier en lui donnant les religieux comme coopérateurs. En effet, des bruits de nouvelles suppressions de couvents se répandaient à tout moment. La paroisse de St.-Nicolas et Thérèse pouvait être diminuée. Le 29 août 1786, il écrivit au maréchal Bender, commandant de la forteresse, que le magistrat de Luxembourg avait organisé des jeux de hasard à la face d'une grande province, uniquement par esprit de lucre, dans le concours immense d'une solennité mondiale ; cette institution allait ruiner surtout les campagnards. Un particulier aurait été puni puisque de nombreux édits les défendaient catégoriquement.

En octobre 1786, Feller séjournait à *St.-Hubert*. Le Luxembourgeois LE CLERC¹⁾ qui était chargé de l'exécution des dernières décisions de l'empereur venait de quitter Bruxelles pour se rendre à Paris et à Vienne.

¹⁾ Le Luxembourgeois Jacques Le Clerc que les Brabançons considéraient comme un des instruments les plus aveugles de la politique de Joseph II était successivement membre du Conseil Privé et du Conseil du Gouvernement général. En décembre 1786, il présenta au gouvernement un rapport complètement faux sur les troubles qui avaient eu lieu au séminaire